

REGLEMENT

- Les films admis à concourir auront pour thème l'exploration dans son sens le plus large : aventure extrême, environnement, développement durable, découverte, plongée, océanologie, archéologie, ethnographie, spéléologie, nature, fiction, animalier... Les films seront projetés sur support Blu Ray, USB ou disque dur et doivent avoir été réalisés au cours des quatre dernières années.
- Les inscriptions doivent impérativement parvenir au Festival **avant le 1er Avril 2019** avec un DVD ou un Blu ray qui sera soumis au Comité de Sélection et restera la propriété du Festival. **L'envoi sera impérativement accompagné du synopsis en français**, de 2 photos minimum du film, sur support CD, ekta ou par mail, avec autorisation d'utilisation pour le catalogue et la presse, d'une filmographie et des droits d'inscription de **20 €**. Le paiement des droits peut s'effectuer par chèque, mandat international ou virement. **Si le règlement est effectué par virement, il est impératif de joindre un justificatif et de signaler les origines de ce paiement (banque, expéditeur, etc.)**

Banque : Crédit Mutuel - Toulon Le Mourillon - 69 Boulevard de Bazeilles - 83000 Toulon – France
Compte : FESTIVAL INTER FILM MARITIME EXPLORATION - Code Banque : 10278 - Code guichet : 07989
N° de compte : 00020427601 - Clé RIB : 76 - Domiciliation: CCM TOULON LE MOURILLON
IBAN: FR76 1027 8079 8900 0204 2760 176 - BIC (Bank Identification Code) : CMCIFR2A

- Les concurrents seront avisés de la décision du Comité de Sélection dans les meilleurs délais. Celle-ci est définitive et aucune justification ne sera donnée. Les films sélectionnés devront être adressés sur leur support définitif de projection, **(BLU RAY - Clé USB - Disque dur)** au plus tard 20 jours avant la date du festival, sauf accord précis et écrit. **Il est impératif de joindre un extrait représentatif de 3' avec titre de l'œuvre et auteur (s)**. Par manque d'espace-temps, certains films sélectionnés peuvent ne pas être présentés au public. Les projections sont publiques. Tous les films sélectionnés sont présentés au jury. Les frais d'expédition et de dédouanement et l'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les droits d'inscription ne sont pas encaissés en cas de non-sélection. Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. **Les réalisateurs n'assistant pas au Festival doivent désigner un délégué pour recevoir éventuellement leur prix, lors de la soirée du Palmarès le samedi 4 Mai.**

Les films étrangers hors CEE peuvent être adressés, soit par :

- les Ambassades accréditées en France sous le régime du privilège diplomatique,
- la Poste, DHL, Sky Net, Courier, Federal Express...,.

- Le jury est composé de professionnels du **Cinéma, de la Mer, de l'Exploration et/ou de l'Environnement.**
- Prix décernés par le Jury :
 - Ancre d'Or, Ancre d'Argent, Ancre de Bronze,
 - Prix Spécial du Jury
 - Prix du Film d'Exploration,
 - Prix de la « **Ville de Toulon** »
 - Prix de la « **Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins** »
 - Prix de l'Environnement du « **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** »
 - Prix de la Jeunesse
 - Prix de la « **Marine Nationale** »
 - Prix « **François de Roubaix** » (adaptation musicale)
- **Certains prix peuvent être créés, ne pas être décernés ou annulés** si le Jury ou/et la direction du festival en décident ainsi ; de même, des mentions spéciales du jury peuvent être attribuées.
- Les concurrents acceptent que des extraits de leurs œuvres soient projetés sur les circuits de télévision et des images publiées, en vue d'assurer la promotion du Festival et que leurs films ou des extraits soient présentés dans des manifestations périphériques, festivals échos, à l'occasion de projections gratuites, grand public ou scolaires, les réalisateurs ou producteurs en ayant été avisés.
- Les concurrents acceptent sans réserve le présent règlement et les décisions des différents jurys sont sans appel. Les œuvres ne sont présentées à la sélection que si le règlement est entièrement respecté et les droits d'inscription réglés.